Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260205-2026_02_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 02 - 14** - Séance du février 2026

En exercice : **20**

Présents : **13**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Date de la convocation : **29 janvier 2026**

Date de l'affichage : **29 janvier 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi cinq février** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Delphine COËTMEUR, Bertrand MARCHERON, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Jean-Yves QUÉLENNEC, Jérôme MARQUET, Caroline GAVARD, Bertrand GUITTON, Isabelle LOMMERT.

Excusés : Rémy GENDROT (pouv à M. Hervé LHERMITTE), Dominique RICHARD (pouv à Bertrand GUITTON), Aurélie de la MOTTE ROUGE, Stéphane GUILLOU.

Absents : Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO, Anne-Sophie DESMOTS.

Secrétaire de séance : Jean-Yves QUÉLENNEC

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n°24 du 4 avril 2024 approuvant le programme du futur restaurant municipal et autorisa Monsieur le Maire à lancer un marché sous forme de procédure formalisée avec concours de maîtrise d'œuv ;
Vu la délibération n°81 du 18 décembre 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la constructi d'un nouveau restaurant municipal à FABER ARCHITECTE ;

Considérant la nécessité de délibérer afin de pouvoir lancer la consultation pour la réalisation des travaux ;

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation sous forme de procédure adaptée.

Le coût prévisionnel total des travaux est estimé à 2 426 000€ HT (au stade PRO)

Lancement de la consultation interviendrait vers fin février / début mars 2026, la validation des marchés par nouvelle équipe municipale se fera en avril/ mai, pour un début des travaux l'été 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

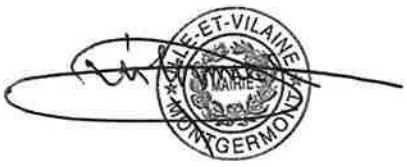
- Autorise Monsieur le Maire à engager la consultation sous forme de procédure adaptée ;

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260205-2026_02_14-DE

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux du restaurant scolaire.
- Indique que la signature du marché sera conditionnée par une nouvelle délibération, une fois connus l'identité des attributaires et le montant du marché.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Yves QUÉLENNEC



Le Maire
Laurent PRIZÉ



Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260205-2026_02_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 02 - 16** - Séance du février 2026

En exercice : **20**

Présents : **13**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Date de la convocation : **29 janvier 2026**

Date de l'affichage : **29 janvier 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi cinq février** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Delphine COËTMEUR, Bertrand MARCHERON, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Jean-Yves QUÉLENNEC, Jérôme MARQUET, Caroline GAVARD, Bertrand GUITTON, Isabelle LOMMERT.

Excusés : Rémy GENDROT (pouv à M. Hervé LHERMITTE), Dominique RICHARD (pouv à Bertrand GUITTON), Aurélie de la MOTTE ROUGE, Stéphane GUILLOU.

Absents : Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO, Anne-Sophie DESMOTS.

Secrétaire de séance : Jean-Yves QUÉLENNEC

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES AC 139 ET AC 140

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de corriger une erreur matérielle concernant les parcelles AC 139 et AC 140. En effet il est prévu la location de l'ancienne école et ancienne mairie présents sur la parcelle AC 139 et la vente du terrain pour un projet de résidence sénior de la parcelle AC 140. Il s'avère qu'un premier bail de location a été signé en 2024 sur les bâtiments de la parcelle AC 139 et un compromis de vente signée sr la parcelle AC 140 alors même que ces parcelles n'ont pas été déclassées du domaine public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;
Vu l'article L. 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2141-1 à L 2141-3 relatifs à la sortie des biens du domaine public.

Vu le permis de construire déposé par la Commune de Montgermont en date du 22/03/2023, enregistré sus le numéro 03518923M0008 pour la réhabilitation de l'ancienne mairie et ancienne école
Vu le permis de construire déposé par Sécib en date du 22 Juin 2017, enregistré sous le numéro 03518917M0010 pour la construction d'une résidence sénior.